

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES
CARRIERES ADMINISTRATIVES

94-585 du 15 Octobre 1994
/E) DECRET N° /MFFRA-DGFP-DGC-S.V.F.

Portant Promotion à trente(30) mois
et à trois(3) ans de certains
Professeurs de Lycée des cadres de
la catégorie A, hiérarchie I des
services sociaux(Enseignement) en

tête : MOUNGOUKA Jean Bosco

/E PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/IS-S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989,
portant refonte du statut Général de la Fonction publique;
(/u le décret n° 62/130/RF du 09 Mai 1962,
fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964, fixant
le statut commun des cadres de l'Enseignement;
(/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965,
réglementant l'avancement des fonctionnaires;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974,
abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°
62/196 du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985
déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs
aux intégrations, avancements et révisions des situations
administratives des agents de l'Etat;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990,
portant déblocage des effets financiers des avancements
et des révisions des situations administratives;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993, portant
nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993, portant
nomination des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993,
portant organisation des intérieurs des Ministres;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant
le règlement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 94-585 /MFFRA-DGFP-DGC-S.V

15 Octobre 1994... portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1991 des Professeurs de Lycée des
cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services
sociaux(Enseignement) et dressant la liste des fonction-
naires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à
trois(3) ans.

DECRETE :

.../...

Article 1er.-: Sont promus à trente (30) mois et à trois(3) ans au 6ème échelon de leur grade, indice 1400 au titre de l'année 1991 les Professeurs de Lycée des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) dont les noms suivent Acc : Néant

- MOUNGOUKA (Jean Bosco) p/c du 29 Novembre 1992 en service à B/Ville
- MPOUKOUO GUIE-FERE p/c du 5 Février 1992 en service à Brazzaville
- MALANDA Alphonse p/c du 06 Juillet 1992 en service à Brazzaville
- MAYET Joseph p/c du 01 Octobre 1992 en service à Brazzaville
- MATSALA Albert Francis p/c du 01 Avril 1992 en service à B/Ville
- NGANGA-NIMI Zacharie p/c du 06 Octobre 1992 en service à B/Ville
- NTONONGO Norbert p/c du 21 Octobre 1992 en service à Brazzaville
- NGUIMBI Guy Victor p/c du 25 Mars 1992 en service à Brazzaville
- OBALA Anatole p/c du 07 Mai 1992 en service à Brazzaville
- SEKANGUE Guillaume p/c du 23 Octobre 1992 en service à Brazzaville

Article 2.- : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 15 Octobre 1994

P.R LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT;

LE MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES;


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO


Jean Prosper KOYO.-

APPENDICES :

-JORG.....2
-DGFP/DGC.....4
-DGB/DGCF.....4
-D/SOLDE.....2
-BGG/EC.....2
-DPA/SP.....5
-INTERESSES.....10
-DOSSIERS/DGFP/DP..19

